

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
JEUDI 16 JUILLET 2026 à 10 H 00
SARLU SACHA
1 rue Eugène Joliot Curie
54220 MALZEVILLE
Exposition à 9h30

Enlèvement immédiat – Frais de vente 14.28% TTC

Lot	Désignation	
1 J	6 tréteaux en bois blanc avec 2 plans de travail bois. TVA RECUPERABLE : OUI	
	10 / 30	
2 J	1 plotter de découpe SUMMA 160 S2 CLASS T. TVA RECUPERABLE : OUI	
	1 000 / 3 000	
3 J	1 imprimante tireuse de plan HP LATEX 360. TVA RECUPERABLE : OUI	
	500 / 2 500	
4 J	1 PC à usage de PAO avec écran PHILIPS 436M6, 43 pouces, avec unité centrale dédiée spécifique PAO cooler master et petit scanner CANON P315. TVA RECUPERABLE : OUI	
	60 / 180	
5 J	1 iMac 21,5 pouces relié à 1 écran ASUS 34 pouces. TVA RECUPERABLE : OUI	
	30 / 90	
6 J	1 PC DELL Optiplex 7080 équipé logiciel CALDERA relié à 1 écran PHILIPS. Cet ordinateur pilote le plotter et l'imprimante + 1 serveur NAS Western Digital EX2 ultra de 2 disques durs à 2 Tera + 1 écran LG. TVA RECUPERABLE : OUI	
	40 / 120	
7 J	1 lamineur SL2-1650 de marque GSF. TVA RECUPERABLE : OUI	
	150 / 450	
8 J	1 plan de travail avec 3 tréteaux réglables et fauteuil de direction en skaï noir + chaise à roulettes en tissu noir. TVA RECUPERABLE : OUI	
	15 / 45	
9 J	1 armoire métallique basse 2 portes coulissantes. TVA RECUPERABLE : OUI	
	20 / 60	
10 J	1 imprimante format A3 sublimation de marque EPSON, référence WF7210. TVA RECUPERABLE : OUI	
	20 / 60	

Lot	Désignation		
11 J	1 grande table de travail sur roulettes. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
12 J	1 poubelle cylindrique à pédale. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
13 J	4 supports de déroulage avec 1 lot restant de film de covering en faible quantité + 1 petit stock de Dibond, Akylux et PVC en faible quantité et divers stocks éparpillés sous les tables. TVA RECUPERABLE : OUI	60 / 180	
14 J	1 dérouleur rallonge électrique mural RIBIMEX. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
15 J	1 panneau avec éclairage led. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
16 J	1 dérouleur rallonge électrique mural DRAKKAR. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
17 J	1 armoire vestiaire 2 portes verticales. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
18 J	1 plotter de découpe GCC JAGUAR IV. TVA RECUPERABLE : OUI	120 / 360	
19 J	1 lit pliant. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
20 J	1 aspirateur bidon ERBAUER, modèle EWDV40L. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
21 J	1 meuble à chaussures à 6 casiers. TVA RECUPERABLE : OUI	2 / 4	

Lot	Désignation	
22 J	3 étagères bois. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10
23 J	1 cage de transport pour chien + 1 panier pour chien. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60
24 J	2 vélos enfants RIVERSIDE + 1 trottinette. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40
25 J	1 phare de chantier à poser. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10
26 J	1 cric roulant KS TOLLS 2T. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40
27 J	1 aspirateur à cendres LAVOR. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10
28 J	1 perceuse DEXTER POWER avec 1 petit coffret de forets. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20
29 J	1 disqueuse 125mm IDEAL POWER. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20
30 J	1 touret rallonge. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30
31 J	1 desserte marquée NUMAX à 3 niveaux sur roulettes. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30
32 J	2 dessertes + 1 lot de tournevis. 1 pulvérisateur à main JARDILAND. 1 trousse à outils DEXTER - vide. 1 coffret de forets - incomplet. 7 coffrets avec visserie et mèches. 1 petit trépied BOSCH. 3 pulvérisateurs manuels. 1 lot de divers outillage à main. 1 mallette avec petit matériel électrique et pose d'enseigne. TVA RECUPERABLE : OUI	



Lot	Désignation		
33 J	1 lustreuse MANIAC AUTO avec sa sacoche. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
34 J	1 nettoyeur vapeur KARCHER SC1.020. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
35 J	4 ventouses. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40	
36 J	1 ponceuse excentrique BOSCH PEX 400AE. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
37 J	1 disqueuse 125mm BOSCH PWS 750 115. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
38 J	1 burineur KENSTON. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 30	
39 J	1 scie sauteuse RYOBI. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
40 J	1 ponceuse pneumatique dans une mallette. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
41 J	1 coffret forets embouts de vissage MAKITA. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
42 J	1 visseuse sans fil HYUNDAI avec 1 batterie et sans chargeur. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
43 J	1 perceuse DEXTER POWER sur batterie avec 1 chargeur. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	

Lot	Désignation		
44 J	1 ensemble visseuse à choc et 1 visseuse sans fil DEWALT avec 1 batterie et 2 chargeurs. TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
45 J	3 étagères métalliques à plateau bois + 1 étagère métallique TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
46 J	1 touret rallonge 25m. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
47 J	2 roulettes et 2 fauteuils sur roulettes. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45	
48 J	1 desserte métallique sur roulettes. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
49 J	1 compresseur SCHEPPACH HC55 avec 1 dérouleur flexible air comprimé EINHELL. TVA RECUPERABLE : OUI	80 / 240	
50 J	1 escabeau alu MACC 5 marches Promac. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
51 J	1 escabeau alu 7 marches. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
52 J	1 échelle 2 brins alu. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	

Lot	Désignation	
53 J	2 bidons vides 200L + 1 bidon de 60L vide + 1 autre bidon vide. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10 
54 J	1 ensemble salon d'accueil composé d'1 comptoir bois constitué de palettes avec 1 touret bois à usage de table + 5 chaises dépareillées + 2 meubles 4 casiers en bois stratifié. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20 
55 J	2 grandes tables de travail en bois. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60 
56 J	1 décapeur thermique STEINEL HG 2120 E. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20 
57 J	1 coffret clé à cliquet MAGNUSSON. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45 
58 J	2 dessertes 3 niveaux avec différents accessoires pour pose de film. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45 
59 J	1 plateforme alu pliante. TVA RECUPERABLE : OUI	15 / 45 
60 J	1 marchepied 2 marches. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10 
61 J	1 fer à souder DEXTER. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20 
62 J	1 presse de pose à oeillets manuelle. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20 
63 J	1 ventilateur. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10 
64 J	1 réfrigérateur INDESIT + 1 four à micro-ondes GOLDSTAR + 1 appareil type airfryer de marque SECOTEC. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 40 

Lot	Désignation		
65 J	2 tables pliantes en PVC. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
66 J	1 scie circulaire MAC ALLISTER MSCS1200. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
67 J	2 petits barnums - sans la housse. TVA RECUPERABLE : OUI	20 / 60	
68 J	2 tréteaux métalliques avec plan de travail. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
69 J	1 radiateur d'appoint électrique. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
70 J	1 nettoyeur vapeur LAVOR. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 30	
71 J	2 écrans informatiques 27 pouces (1 HP + 1 LG). TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	
72 J	1 échelle télescopique. TVA RECUPERABLE : OUI	30 / 90	
73 J	1 échelle 2 plans et 1 telesplan MACC. TVA RECUPERABLE : OUI	40 / 120	
74 J	1 étagère semi-lourde métallique orange. TVA RECUPERABLE : OUI	10 / 20	
75 J	1 miroir avec encadrement bois doré endommagé. TVA RECUPERABLE : OUI	5 / 10	

Lot	Désignation	
76	4 chandelles TVA RECUPERABLE : OUI	
J		

20 / 40

ARTICLE 1 : Les enchères sont ascendantes sur mise à prix préalable avec faculté de baisse si besoin est. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire après trois criées successives. Les enchères ne seront reçues que si elles émanent de personnes capables et l'Officier instrumentaire aura la faculté de refuser que soient portées des enchères par les personnes ne disposant pas de la capacité nécessaire à le faire ou à le faire en tenant visiblement à troubler les enchères. En cas de double enchère reconnue effective par l'officier vendeur, l'objet sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication. L'officier vendeur ou le requérant se réserve le droit de retirer de la vente tout objet figurant sur les publicités et les objets mis en vente même après enchères s'il juge le prix d'adjudication ou de mise à prix insuffisant.

ARTICLE 2 : L'officier vendeur aura la faculté de réunir plusieurs lots. Après avoir été mis séparément en adjudication aux mises à prix fixées, des lots séparés pourront être remis immédiatement en adjudication en une réunion de lots aux mêmes conditions. Par conséquent, les adjudications des lots séparés ne seront prononcées que sous conditions suspensives de non adjudication sur réunion de lots. La mise à prix sur réunion de lots sera égale, à savoir : - en cas de première adjudication de tous les lots séparés mis en vente, au total des prix d'adjudications desdits lots ; - en cas de première adjudication de certains lots séparés et de non adjudication des autres pour faute d'enchères au total des prix d'adjudication des lots adjugés augmenté du montant de la mise à prix des lots non adjugés ; - en cas de non adjudication de tous les lots séparés mis en vente pour faute d'enchères, au total des mises à prix fixées desdits lots. La réunion des lots séparés sera mise en vente sur enchère unique sur la mise à prix ainsi déterminée. Si une enchère au moins est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes des lots de la réunion, sont considérées comme inexistantes, et l'adjudication sur la réunion de lots est la seule valable et définitive. Si aucune enchère

n'est portée sur la mise à prix de la réunion de lots, les adjudications séparées précédentes sont définitives.

ARTICLE 3 : Les désignations figurant sur les diverses publicités, listes, catalogues ou tout document remis avant ou pendant l'exposition ou la vente, ne sont qu'indicatives et sans garantie d'exactitude. Toute rectification sera annoncée avant ou pendant la vente et consignée au procès-verbal.

ARTICLE 4 : Les désignations figurant sur le bordereau d'adjudication le sont sous la responsabilité de l'officier vendeur et celles figurant les certificats d'authenticité envoyés le sont sous la responsabilité de l'expert. L'officier vendeur ne saurait être tenu pour responsable quant à la nature ou qualité du bien acquis, sauf lorsqu'il en avérera l'authenticité par sa propre estimation de la nature ou qualité sur le bordereau d'adjudication.

ARTICLE 5 : Tous les paiements en principal et frais devront avoir lieu entre les mains de la S.E.L.A.R.L. JUSTITIA pour les ventes judiciaires et de la SAS PAM-ENCHERES, Officiers vendeurs, aussitôt après la vente, par chèque bancaire, chèque postal ou espèces. Les officiers vendeurs se réservent le droit de demander aux acheteurs un règlement par chèque de banque, chèque certifié, ou chèque accompagné d'une lettre accreditive de banque. Les clients non résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par SWIFT. L'acquéreur paiera comptant entre les mains de l'officier vendeur, le prix principal de son enchère majoré des frais de vente de : frais judiciaire 14.28 % T.T.C (11.90% HT-TVA 20%) frais volontaire 16.80 % (14% HT-TVA 20%) en bonnes espèces ou en moyens de paiement ayant cours légal. La simple adjudication met l'adjudicataire en demeure de payer le montant de l'adjudication. La compensation même légale ne pourra être invoquée comme moyen de libération. Faute de paiement comptant du prix, les lots non payés pourraient être revendus par l'officier vendeur, soit immédiatement, soit postérieurement (au grès de l'officier vendeur) au frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni de formalité préalable sans préjudice aux intérêts et aux dommages intérêts s'il y a lieu. En cas de non paiement dans les huit jours qui suivent la vente, il sera perçu en sus dix pour cent des frais de recouvrement.

ARTICLE 6 : Frais de vente live :

Frais interenchères pouvant être facturés par l'étude ou la Maison de ventes sur matériel et mobilier : 1,5% HT (1.80% TTC) du prix d'adjudication pour les ventes judiciaires et pour les ventes volontaires. Pour les véhicules judiciaires ou volontaires 60 € HT (72€ TTC) par véhicule.

Adjudication : Le procès-verbal du Live n'est pas contractuel, les enchères gagnantes sont confirmées après la vente par le commissaire de justice / commissaire-priseur.

ARTICLE 7 : les adjudicataires devront prendre les objets dans l'état où ils se trouveront au moment de l'adjudication avec les seuls accessoires qui les accompagnent à ce moment là. Les objets vendus sont aux risques et périls des adjudicataires aussitôt l'adjudication prononcée. Cette clause est générale et absolue.

L'enlèvement devra avoir lieu immédiatement à la suite de l'adjudication ou à l'issue de la vente. A défaut d'enlèvement dans le délai précité, à moins d'un accord de l'officier vendeur, ce dernier pourra dans les jours qui suivent la vente, revendre à n'importe quel prix les objets non enlevés aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant sans qu'il soit besoin de mise en demeure ni d'autres formalités. Le délai d'enlèvement et toutes mesures qui peuvent être prises par le requérant ou l'officier vendeur pour assurer l'ordre de la vente, la reconnaissance ou l'enlèvement des lots ne constituent en rien une dérogation à la clause qui précède ;

l'adjudicataire devant, dès l'instant même de l'adjudication, assurer comme il l'entend, la garde et la délimitation de son lot. Il ne pourra, par la suite, sous aucun prétexte, être exercé aucun recours contre le requérant ou l'officier vendeur, au cas où les objets adjugés viendraient à être détériorés, volés, incendiés, etc... Les adjudicataires n'auront aucune action en résolution soit en dommages intérêts soit en diminution de prix pour quelques causes que ce soit. La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en

la matière, et notamment le contrôle technique automobile. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule. Dispositions communes aux livraisons dans l'union européenne et aux exportations hors de l'union européenne : le paragraphe ne concerne que les véhicules annoncés « vendu avec TVA ». L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée vendue avec original de la carte grise en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire.

ARTICLE 8 : Les dégâts causés à l'immeuble par l'enlèvement des lots adjugés même s'ils sont nécessaires pour cet enlèvement sont à la charge des adjudicataires qui devront en faire leur affaire personnelle avec les propriétaires et locataires de l'immeuble, de manière que le requérant ou l'officier vendeur ne puisse être inquiété ni recherché à ce sujet.

ARTICLE 9 : Le seul fait de l'adjudication vaudra élection de domicile à l'étude de l'officier vendeur soussigné et attribution de juridiction devant le Tribunal Judiciaire de Nancy à quelle somme que les adjudications, même cumulées, puissent s'élever.